



PROTOCOLE D'ORIENTATION PLACE PARTENAIRE CAUP

E.3.13

Création : 27/11/2025
Version : 1

1. Objectif

Faciliter l'accès à l'hébergement d'urgence pour les personnes n'ayant jamais obtenu un hébergement au CAUP, en permettant une orientation directe par un partenaire local pour une nuit sans passer par l'appel au 115 de 17h.

Cette place vise à :

- Donner une première expérience positive au CAUP, découvrir le lieu,
- Permettre un repérage social des situations nouvelles,
- Favoriser une mise en lien avec le 115 ou un accompagnement social.

2. Public concerné

- Toute personne sans hébergement,
- Ne connaissant pas le CAUP,
- Si la personne est déjà venue, une dérogation est possible pour les situations très vulnérables,
- Orientée par un partenaire de proximité (CCAS, MDS, hôpital, association, maraude, mission locale, ...).

3. Modalités d'accès

- Contacter le 115
 - Pour savoir s'il y a une place 15 nuits,
 - Si pas de place, le partenaire vérifie que la personne n'est jamais venue au CAUP (via contact rapide avec le SIAO),
 - Le 115 réalise une évaluation flash :
 - Nom / prénom,
 - Date de naissance,
 - Situation repérée.
- Réservation de la place :
 - Le partenaire contacte Laëtitia CASAS au 07.77.26.16.29, si absente, Patricia WILLAME au 07.78.41.55.27
 - Si la place est disponible, confirmer la demande par mail (Lcasas@assolelien.fr - direction@assolelien.fr) en envoyant les éléments recueillis sur la situation : (nom-prénom-date de naissance-situation).
- Accueil au CAUP :
 - Le centre accueille la personne à partir de 17h
- Durée du séjour :
 - Une seule nuit en semaine, départ le lendemain matin à 8h30,
 - 3 nuits le vendredi soir (sortie le lundi matin à 8h30, pas de sortie les fériés pour la place partenaire)



PROTOCOLE D'ORIENTATION PLACE PARTENAIRE CAUP

E.3.13

Création : 27/11/2025
Version : 1

4. Suivi et relais

- Le lendemain, l'équipe du CAUP :
 - Fait un bilan d'accueil (observations, besoins exprimés, orientation souhaitée),
 - Oriente la personne vers :
 - Le 115 (explication du fonctionnement et aide à l'appel),
 - Un accueil de jour / CCAS / service social,
 - Ou tout autre dispositif adapté.
- Un compte rendu rapide est envoyé au SIAO (115) :
 - Identité,
 - Date de l'accueil,
 - Partenaire orienteur,
 - Suite donnée (appel au 115, orientation, refus...).